



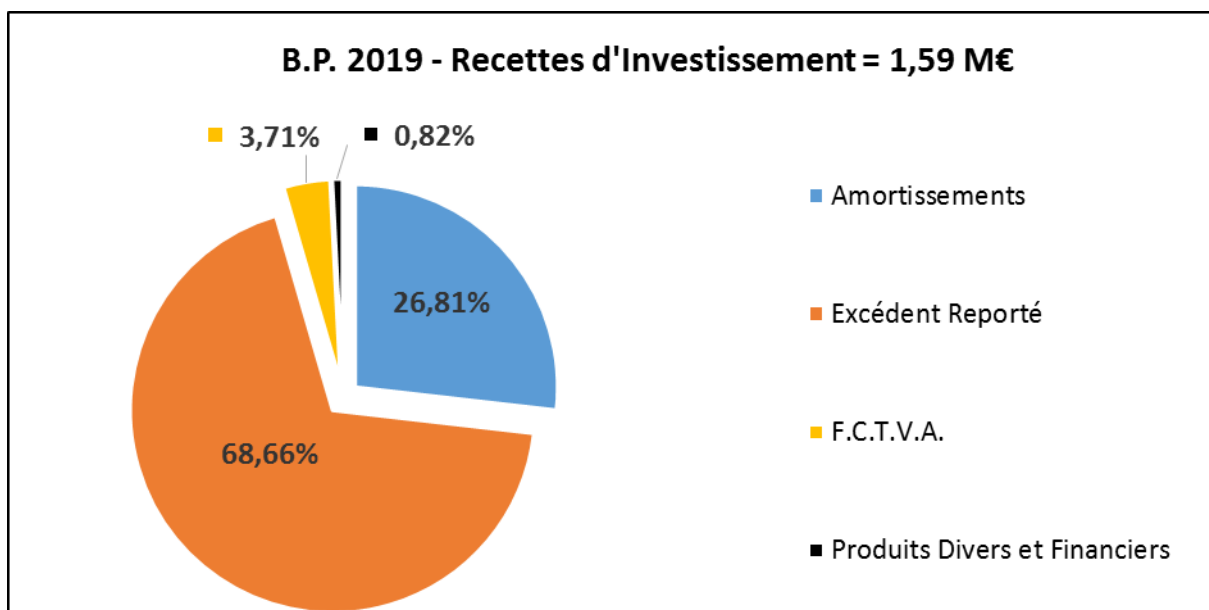
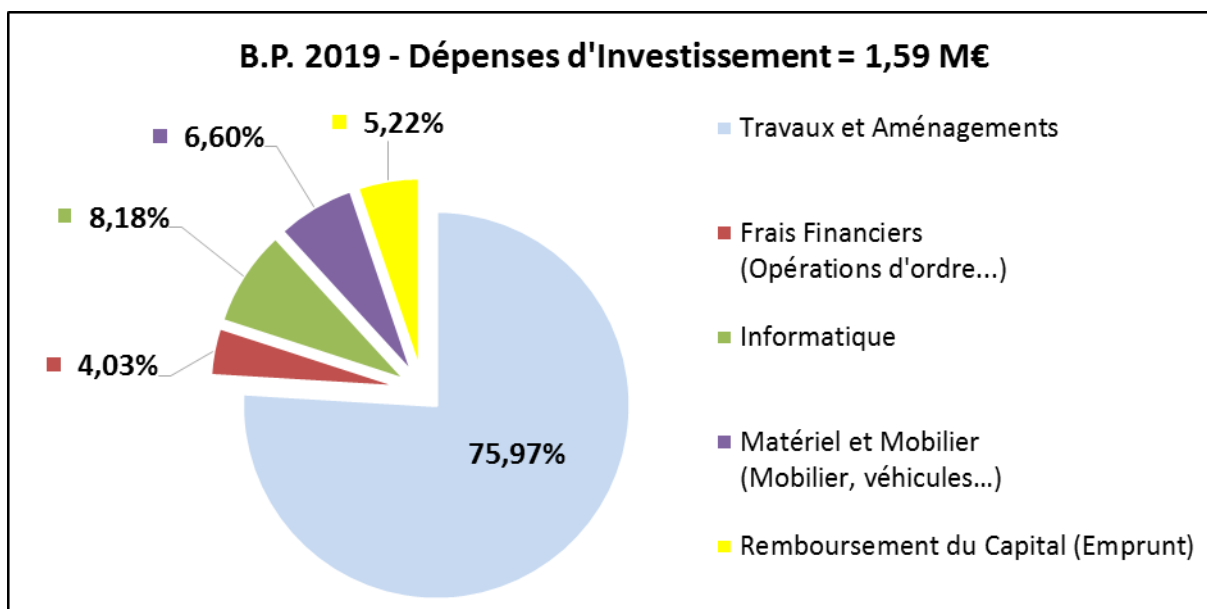
# RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF

## 2019

Afin de mener à bien ses deux grandes missions que sont l'accueil et l'accompagnement social des populations en situation de précarité et l'action sociale en faveur des personnes âgées, les **dotations budgétaires 2019** de notre Institution s'élèveront à **21,44 M€ en section de fonctionnement** et **2,44 M€ en section d'investissement**, tous budgets confondus.

## BUDGET PRINCIPAL

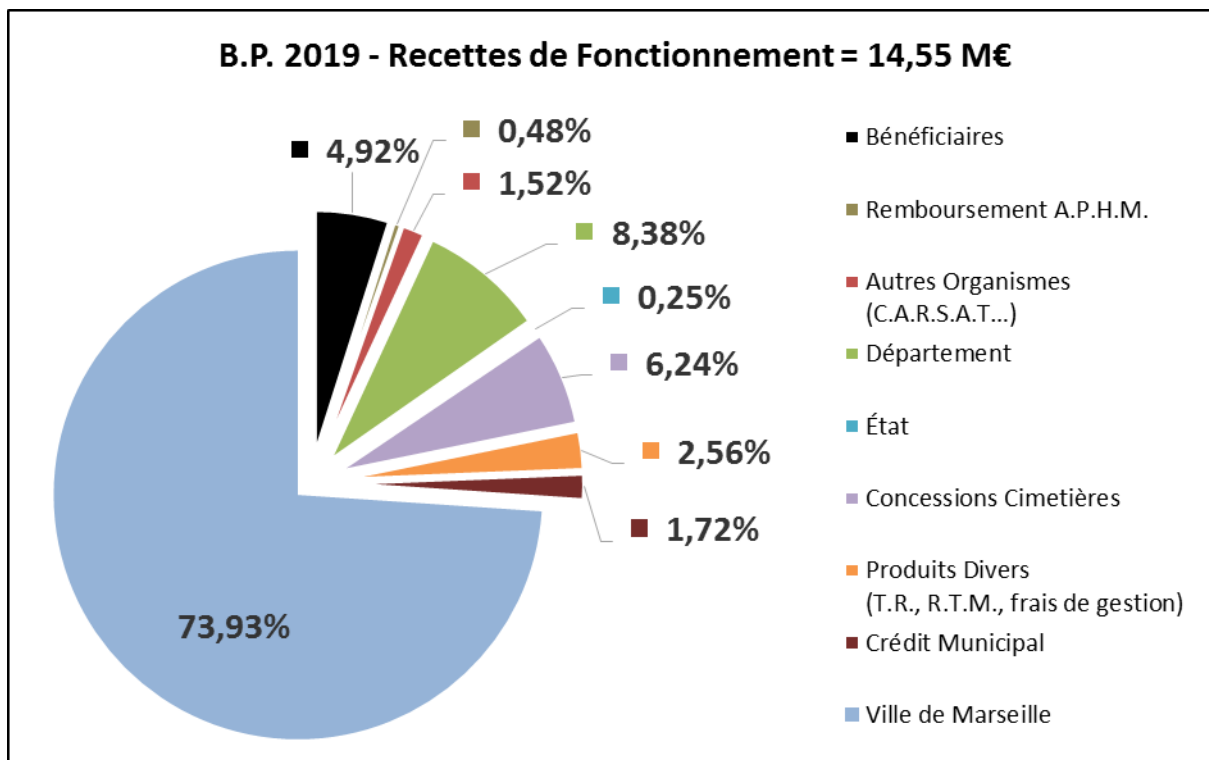
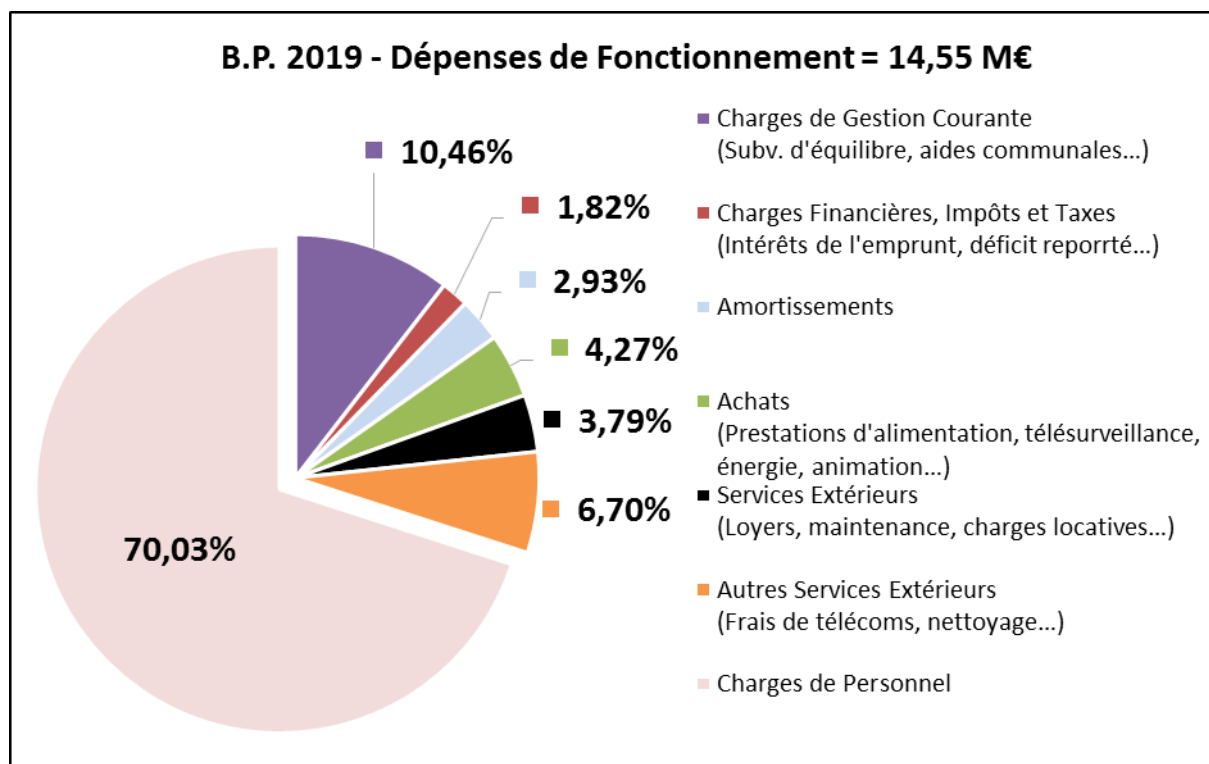
En section d'investissement, le Budget Primitif 2019 s'élève en dépenses comme en recettes à 1 589 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



Le Budget Principal rembourse actuellement un emprunt relatif à l'acquisition du siège social de 2 803 312,00 € avec un capital remboursé sur 2019 de 81 476,94 € (durée résiduelle 19 ans).

## Rapport sur le Budget Primitif 2019

En section de fonctionnement, le Budget Primitif 2019 s'élève en dépenses comme en recettes à 14,551 M€ se répartissant de la manière suivante.



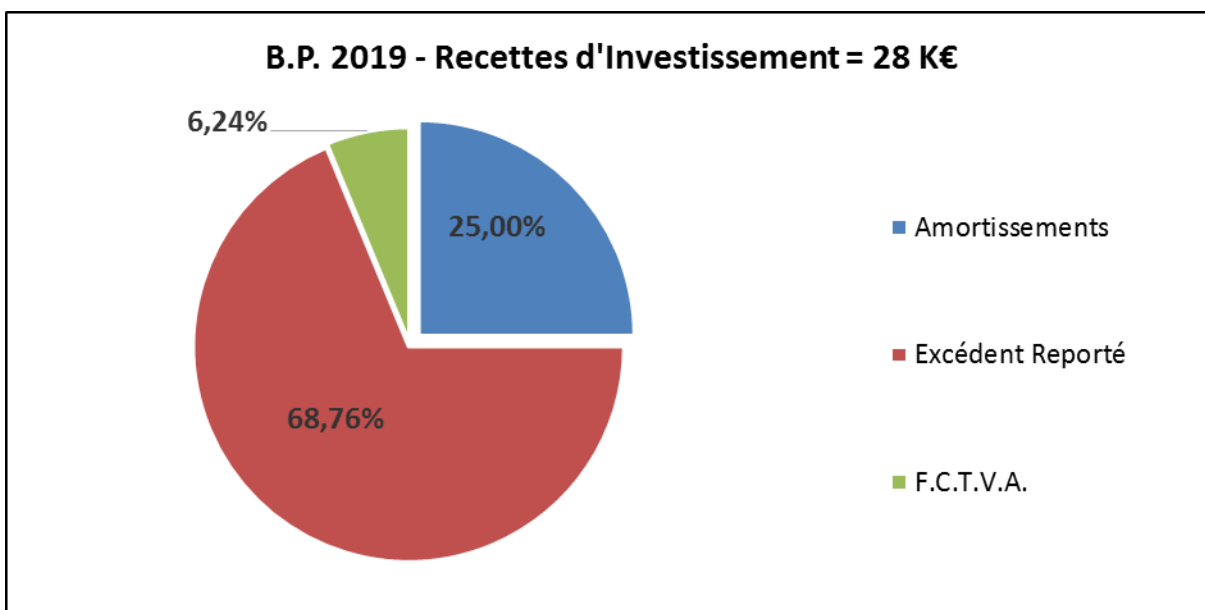
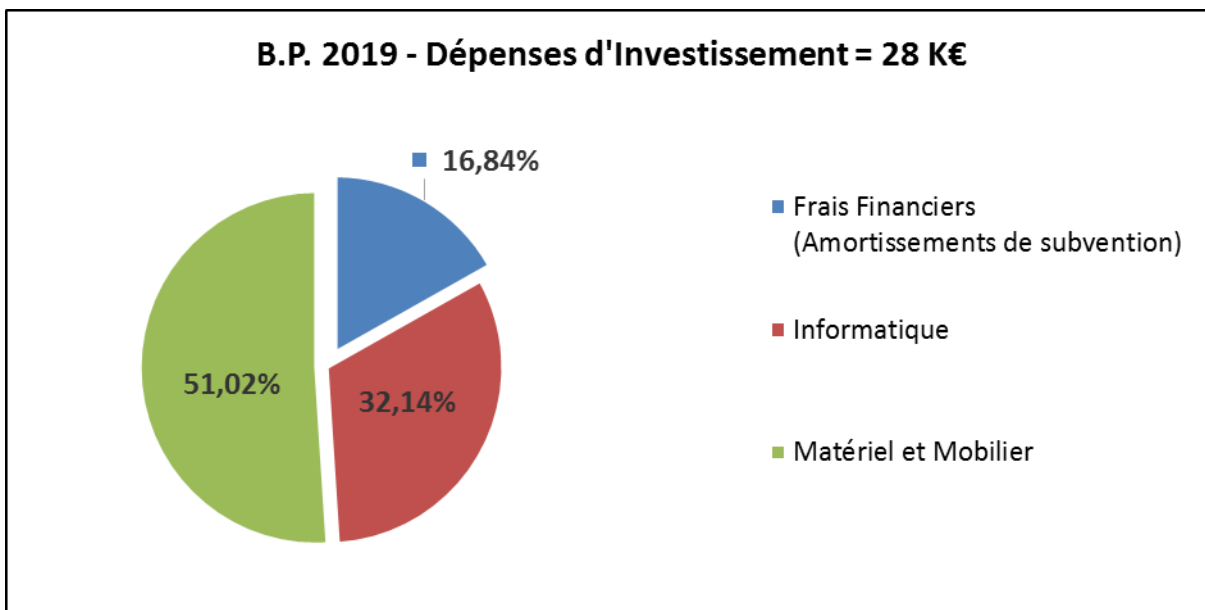
Le montant des intérêts de l'emprunt à rembourser en 2019 s'élève à 112 810,75 €.

**LES BUDGETS ANNEXES**

**SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

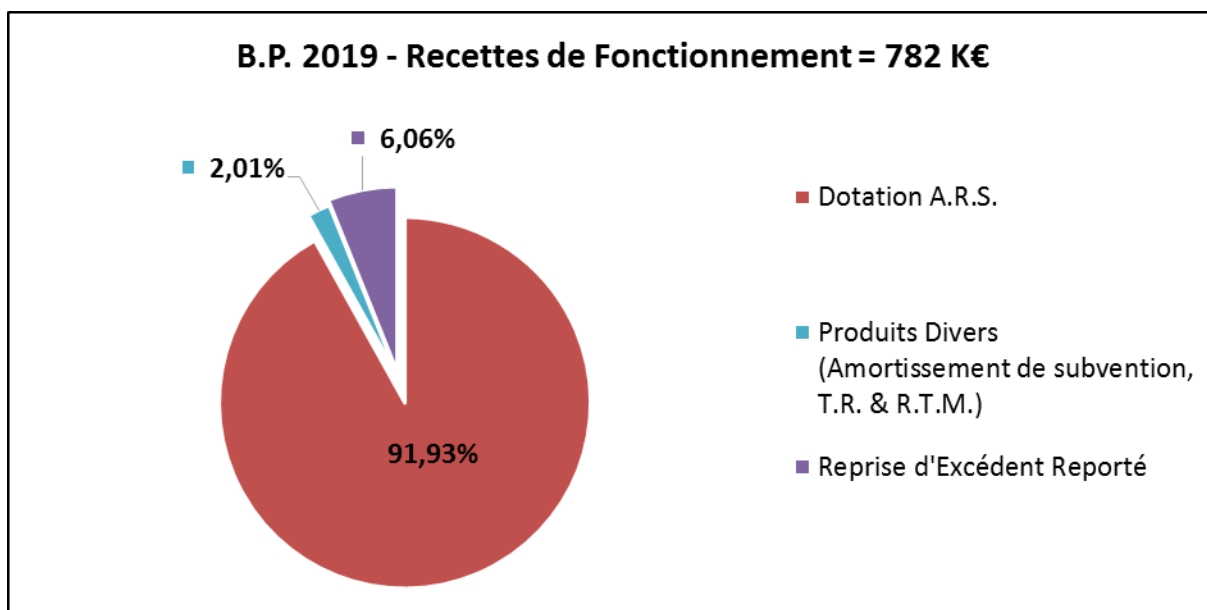
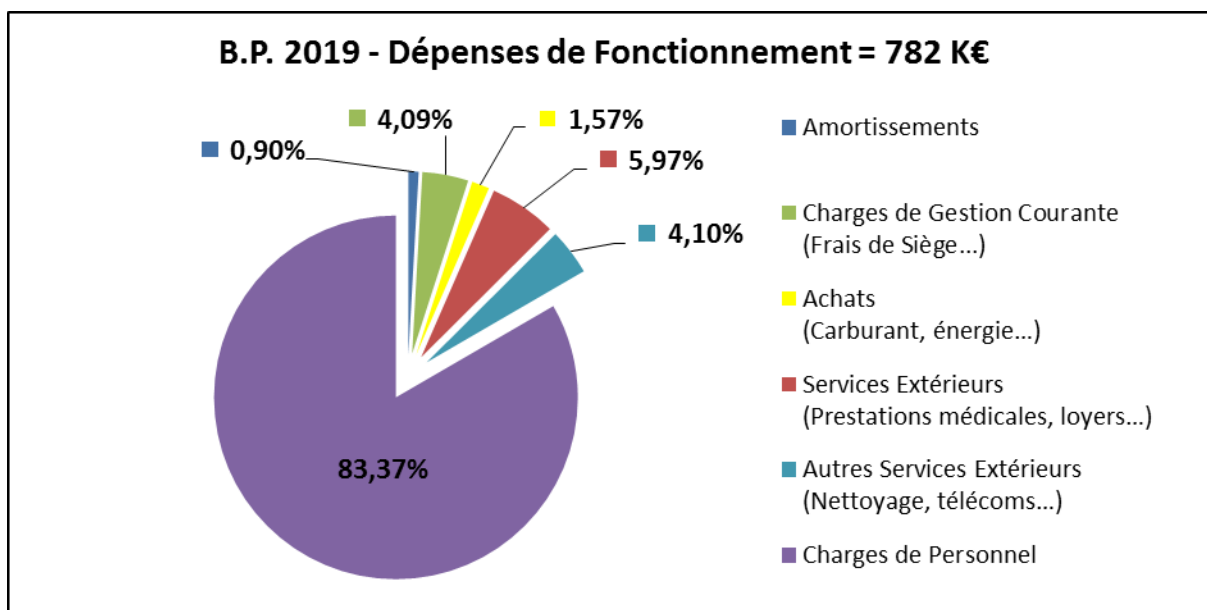
Ce service, composé d’infirmières et d’auxiliaires de soins, assure les soins infirmiers et les soins d’hygiène corporelle auprès des personnes âgées vivant à domicile.

En section d’investissement, le Budget Primitif 2019 s’élève en dépenses comme en recettes à 28 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



## Rapport sur le Budget Primitif 2019

La section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 782 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



### Orientations 2019

#### Augmenter les effectifs soignants afin de pouvoir augmenter notre activité.

- Augmenter le nombre de prise en charge au sein des résidences du C.C.A.S. en affirmant notre positionnement;
- Poursuivre et développer notre démarche qualité au travers de quatre axes :
  - Axe 1 : La garantie des droits individuels et la participation des usagers ;
  - Axe 2 : La prévention des risques ;
  - Axe 3 : La promotion de l'autonomie et de la qualité de vie ;
  - Axe 4 : La continuité de l'accompagnement et la coordination des interventions ;

## Rapport sur le Budget Primitif 2019

Démarche suivie par le comité de pilotage du SSIAD établi au cours de l'évaluation Interne de 2018 ;

- Finaliser la négociation d'un C.P.O.M. (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'A.R.S ;
- Améliorer la traçabilité des informations patients/soignants en se dotant d'une télégestion type Domatel, liée à notre logiciel de gestion (Millésime).

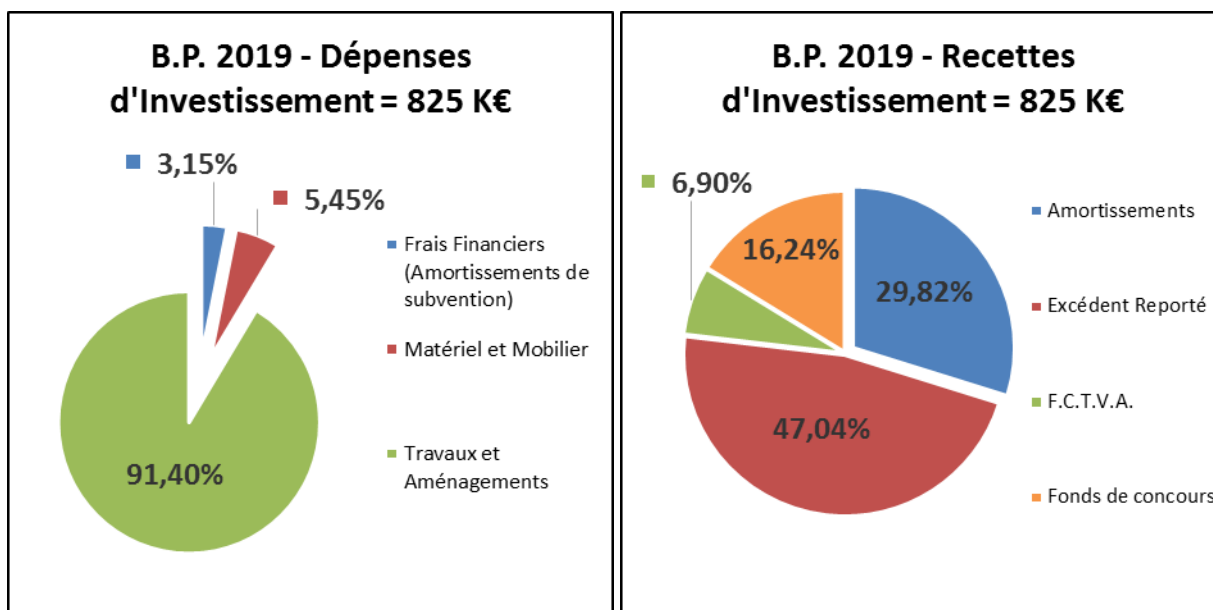
## RÉSIDENCES AUTONOMIE

Le C.C.A.S. offre un hébergement permanent ou temporaire au sein de quatre résidences pour une capacité autorisée de 204 lits.

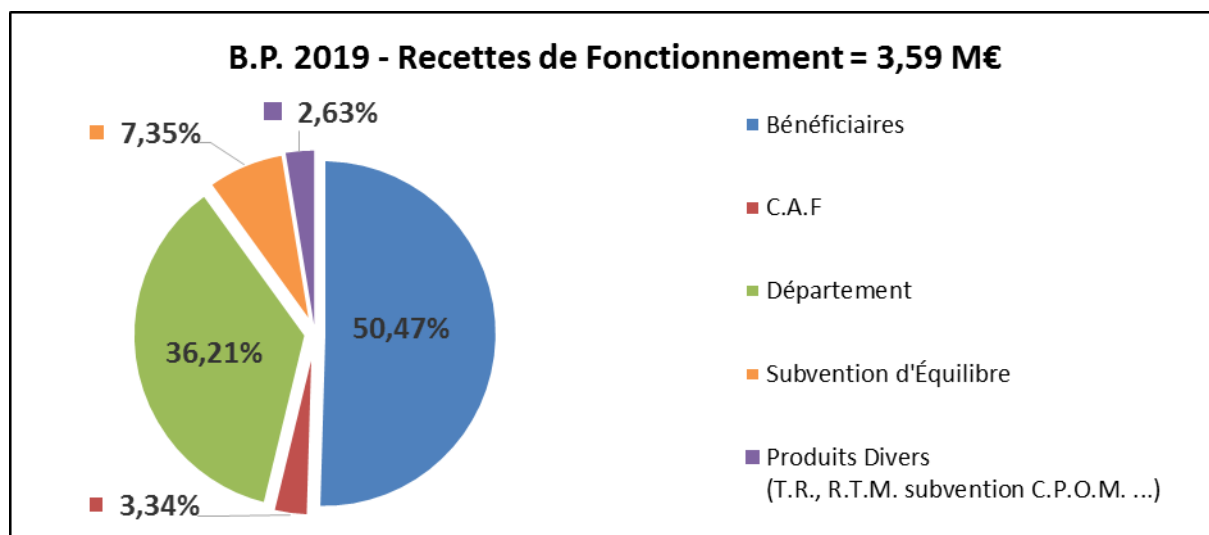
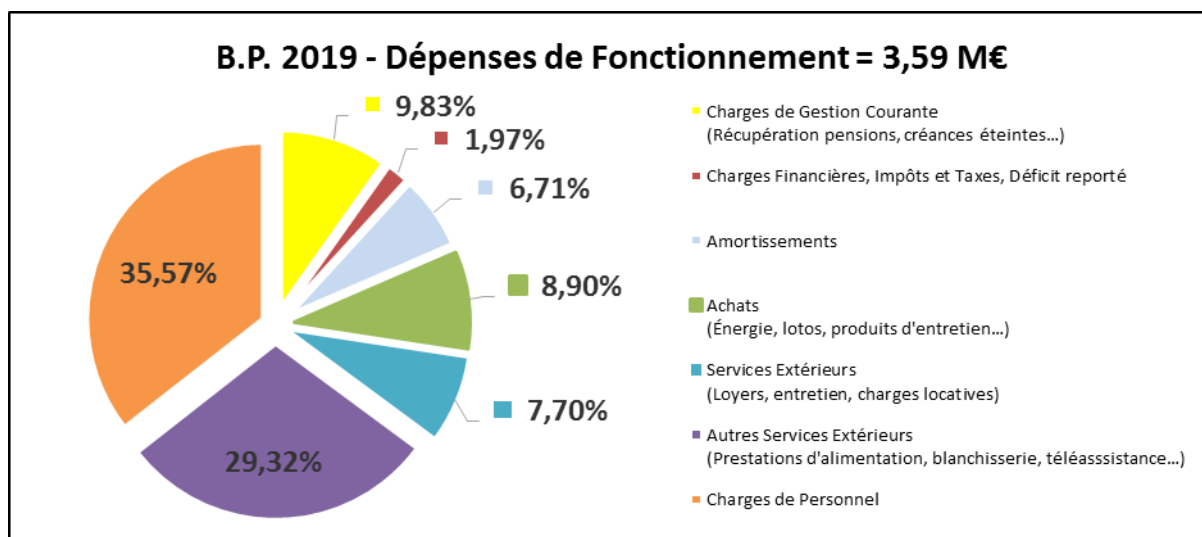
Ces établissements proposent, outre un hébergement sécurisé 24h sur 24h, une journée alimentaire complète ainsi que des animations de soutien à l'autonomie qui favorisent le développement de la vie sociale et auxquelles peuvent participer, en journée, Séniors domiciliés dans le quartier.

Le Budget Primitif 2019 de la section d'investissement s'élève en dépenses comme en recettes à 825 000,00 € et est essentiellement consacré aux travaux d'amélioration des conditions de vie de ses résidents. Notre Institution a sollicité la Ville de Marseille et obtenu un fonds de concours de 300 000,00 € en 2016 avec un reliquat pour 2019 de 134 000,00 €.

La section d'investissement se répartit de la manière suivante :



La section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 3 590 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



Orientations 2019 :

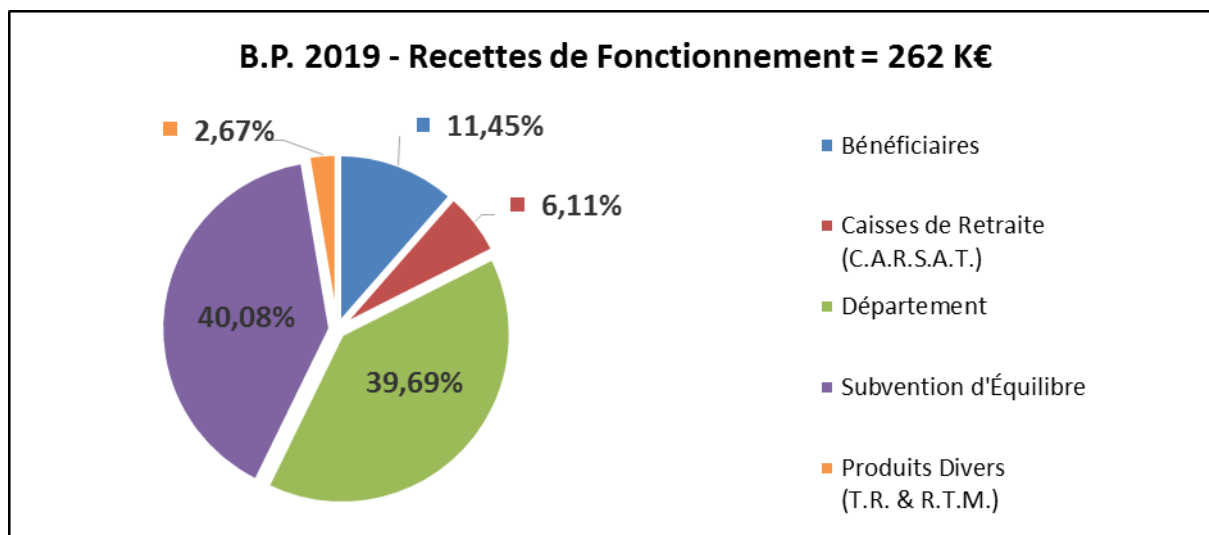
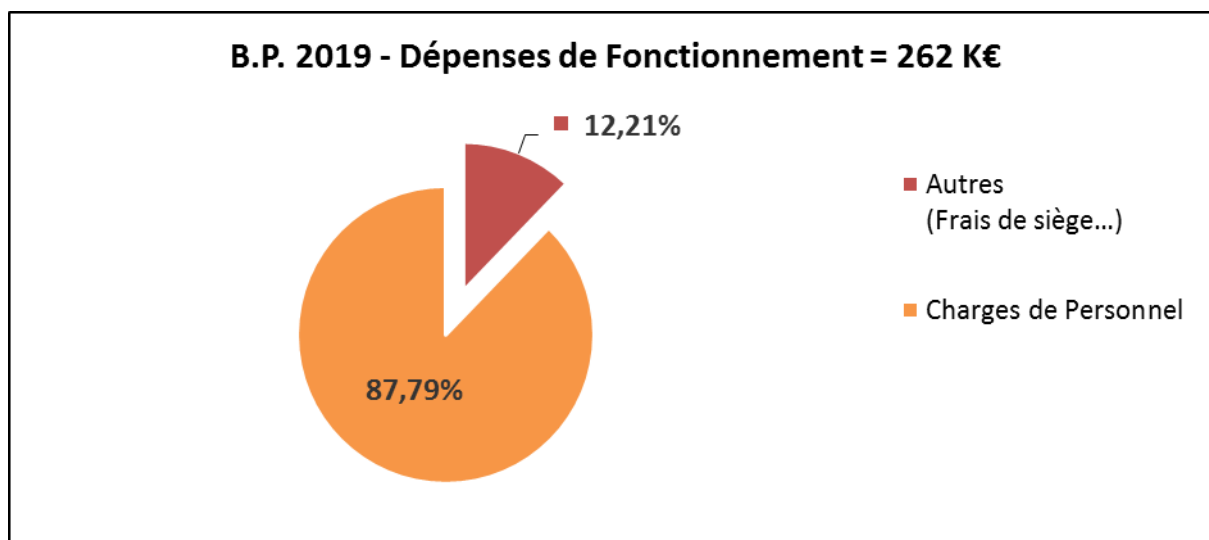
Il est projeté de :

- ➔ Apporter une réponse adaptée aux problèmes de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions favorisant le bien vieillir ;
- ➔ Poursuivre le plan d'action de lutte contre les impayés ;
- ➔ Intensifier les échanges inter établissements, comme les Olympiades, les journées festives thématiques afin de permettre aux résidents de nouer des liens sociaux ;
- ➔ Intensifier les visites sur le terrain afin de rencontrer l'ensemble des agents et évaluer leurs attentes ;
- ➔ Ouvrir les établissements sur l'extérieur, en nouant de nouveaux partenariats ;
- ➔ Mettre en place des vacations de médecin sur les quatre résidences ;
- ➔ Travailler en vue de proposer à chaque résident, la mise en œuvre de leur projet personnalisé.



## AIDE A DOMICILE

La prestation d'aide à domicile permet d'accompagner les Séniors à domicile, le plus longtemps possible. Cette prestation bénéficie de l'agrément qualité, et depuis le 15 mars 2009, d'une autorisation délivrée par arrêté du Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Le Budget Primitif 2019 de la section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 262 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



### Orientations 2019

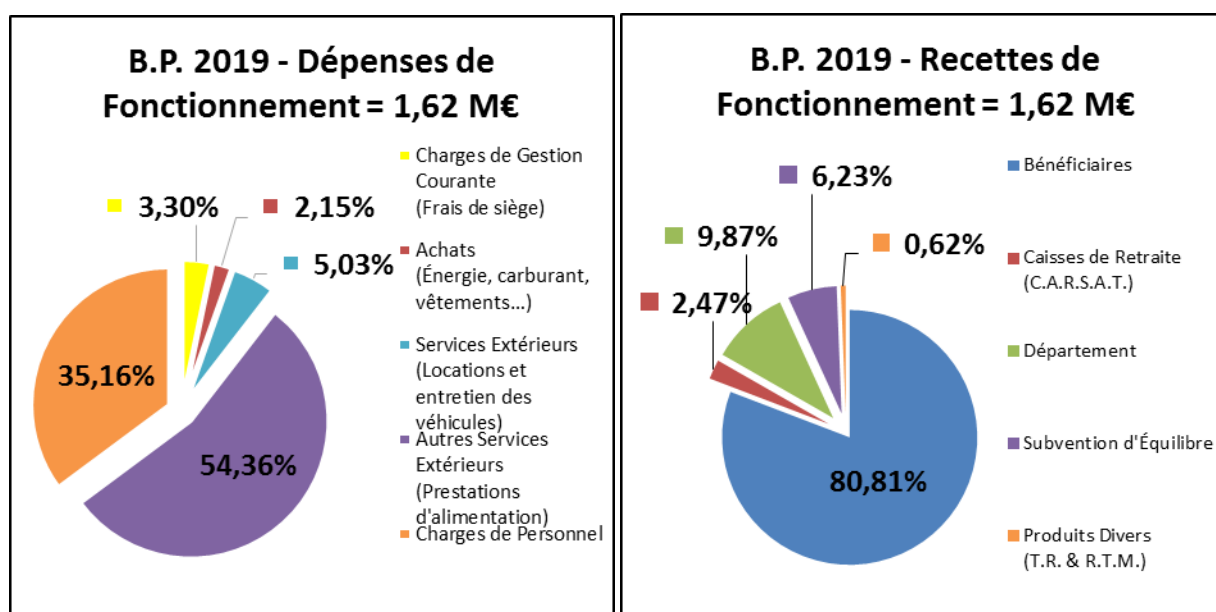
Il est projeté de :

- ➔ Rechercher et développer de nouvelles formes de partenariats en direction d'autres opérateurs ;
- ➔ Poursuivre l'intégration des aides à domicile sur des missions d'accompagnements et de visites de convivialité dans le double objectif de répondre à un besoin social repéré et d'optimiser les plannings d'intervention.

## RESTAURATION A DOMICILE

Cette prestation a pour mission de livrer au domicile des Séniors ou des personnes handicapées un repas et un complément « soir » facultatif pour chaque jour de la semaine, dimanche et jours fériés compris. Ce service bénéficie depuis le 15 mars 2009, d'une autorisation délivrée par arrêté du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le Budget Primitif 2019 de la section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 1 621 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



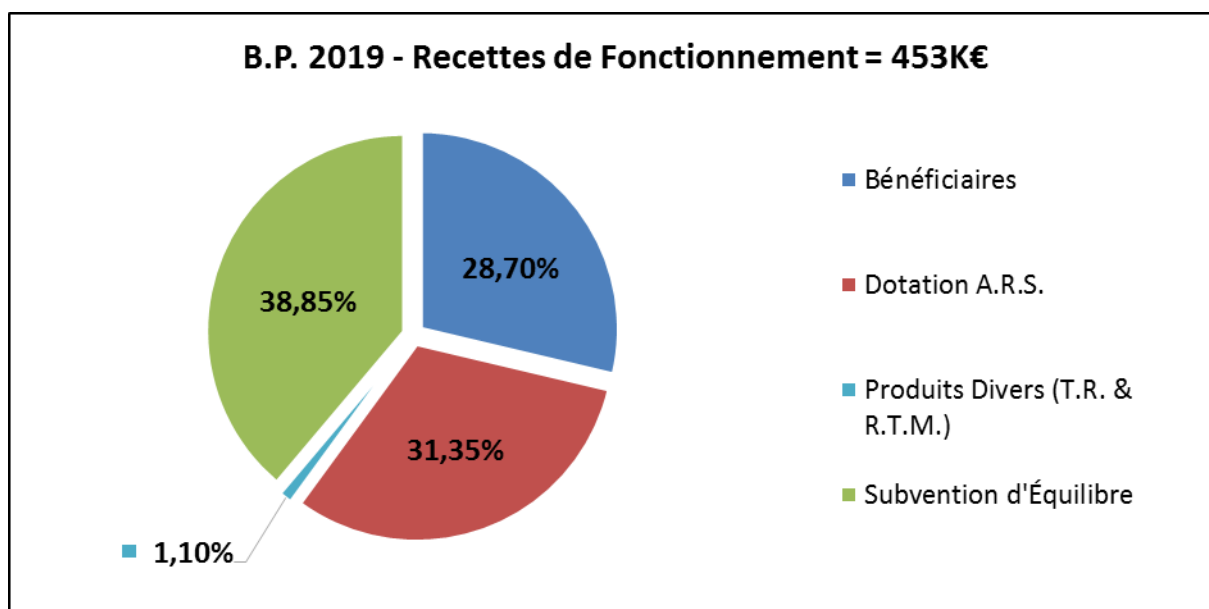
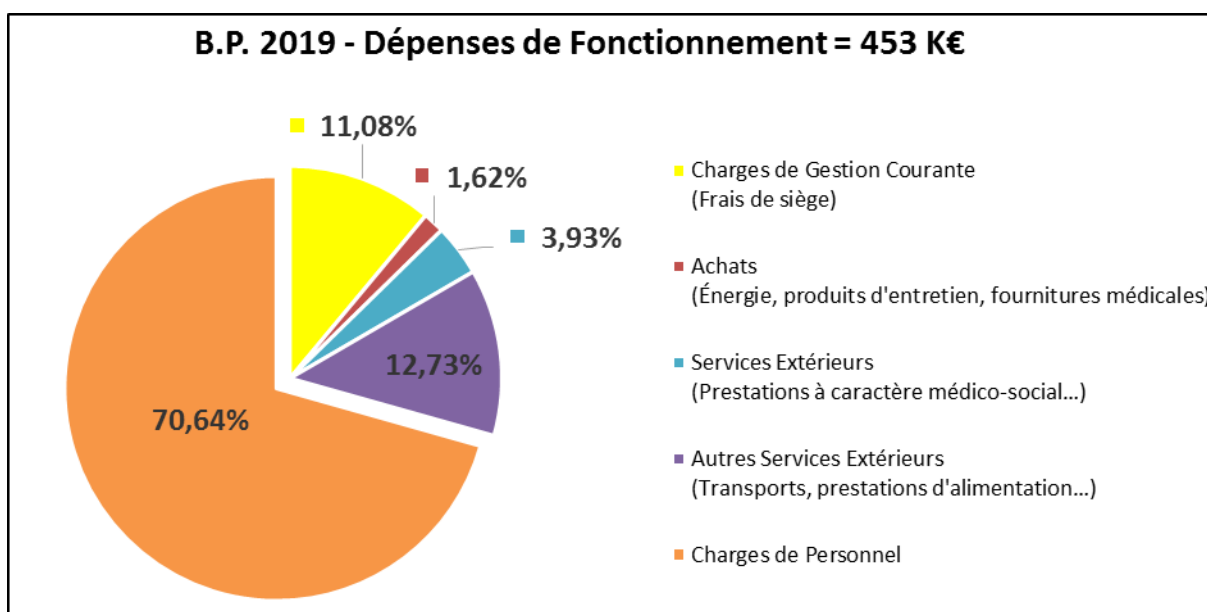
### Orientations 2019

Il est projeté de :

- Mettre en œuvre le marché de restauration avec le nouveau prestataire, réfléchir à une politique commune de développement de l'activité et de communication en tenant compte des besoins des bénéficiaires collectés lors des enquêtes de satisfaction et des visites à domicile (repas spécial semaine du goût, repas thématiques...);
- Participer à des forums, rencontres partenariales, colloques et développer de nouveaux vecteurs de communication externe;
- Intégrer aux méthodes de travail, l'aspect qualité, hygiène et sécurité alimentaire (travail en collaboration avec le prestataire et formation H.A.C.C.P.).

## ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER DE SAINT TRONC

L'établissement accueille les bénéficiaires, pour une ou plusieurs journées par semaine, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs aidants tout en favorisant leur maintien à domicile. Le Budget Primitif 2019 de la section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 453 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



### Orientations 2019 :

- Obtenir des financements en lien avec la maladie d'Alzheimer afin d'améliorer les conditions d'accueil, la qualité de vie des patients malgré le contexte pathologique ;
- Renforcer et développer les partenariats ;
- Renforcer l'aide aux aidants.

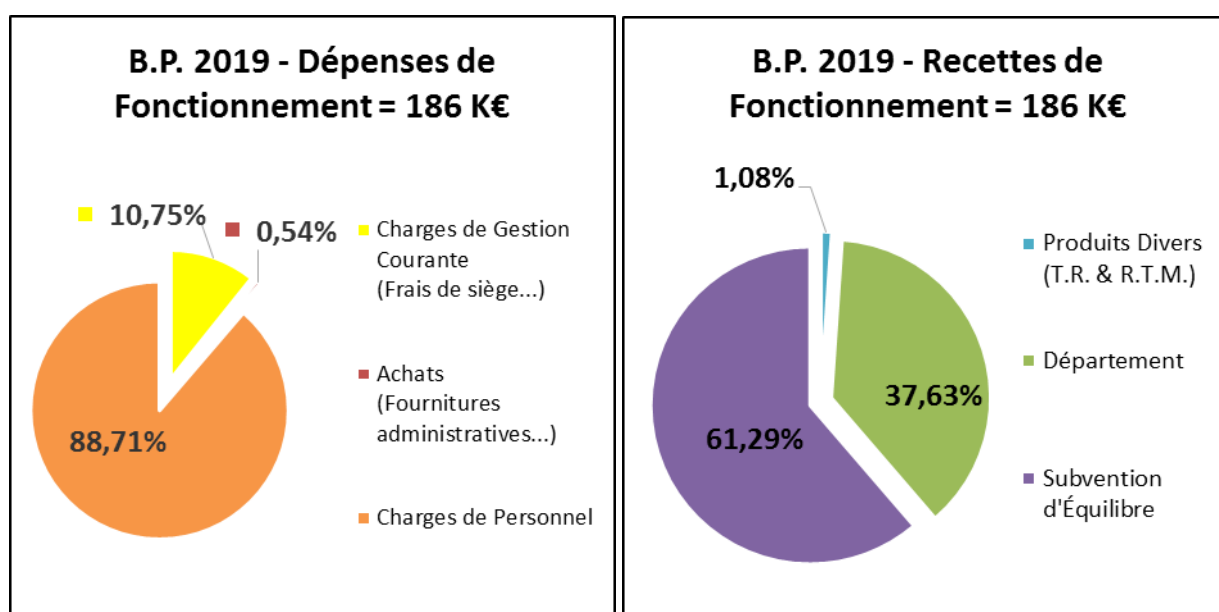
## POLE INFOS SENIORS MARSEILLE SUD-EST

Le CCAS est porteur du Pôle Infos Seniors Marseille Sud-Est pour 4 arrondissements de Marseille (8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements).

Trois niveaux d'intervention sont prévus par le cahier des charges :

- observation gérontologique locale,
- information des publics,
- animation partenariale du territoire.

Le Budget Primitif 2019 de la section de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recettes à 186 000,00 € et se répartit de la manière suivante :



### Orientations 2019

- Finaliser la structuration du Pôle Infos seniors qui fait dorénavant l'objet d'un budget annexe, au regard de son statut d'établissement social et médico-social, et qui a fait l'objet de recommandations suite à l'évaluation externe fin 2017 ;
- Poursuivre la dynamique qui s'est mise en place par le biais de l'organisation de comités techniques réguliers, organisés à destination des professionnels du secteur de la gérontologie.